

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2025 - 046

**Objet : Contrat de maintenance sécurité, patchs et mises à jour de versions WORDPRESS**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021 ;

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8 ;

**Considérant** que la commune dispose d'un site internet ;

**Considérant** le besoin de maintenance de ce site ;

**Considérant** la proposition de contrat présentée par l'entreprise GARDENERS concernant la maintenance sécurité, patchs et mises à jour de versions pour un montant annuel de 1 440,00 € HT, soit 1 728,00 € TTC pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

## D É C I D E

**ARTICLE 1 :** De conclure un contrat de maintenance sécurité, patchs et mises à jour de versions avec l'entreprise GARDENERS, située 327, Route de Valparc 74330 POISY, ayant les conditions précitées.

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des contrats à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 22 juillet 2025

Le Maire,  
Patrick ANTOINE,

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

